



DISTRICT du GARD de FOOTBALL
Siège social: 34, rue SEGUIER - 30020 NIMES CEDEX 1 - Tél: 04 66 36 96 96 - Fax: 04 66 67 40 01

Ouverture Des Bureaux : Tous Les Jours De 9h A 12h Et De 13h30 A 17h – Le Vendredi Fermeture A 16h (Fermé Le Samedi)

MISSIONS LIEES A L'ARBITRAGE SPORTIF SAISON 2025/2026

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Véhicule utilisé : Immatriculation : Puissance :

Mission / Caractéristiques match

Date : N° Match :

Lieu du déplacement :

Motif / Compétition :

Club Recevant :

Club visiteur :

☐ ARBITRE CENTRE

☐ ARBITRE ASSISTANT

☐ DELEGUE ARBITRE

Indemnités d'arbitrage

L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24,.6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury... »

	Indemnité d'arbitrage - MATCH JOUE			Indemnité MATCH NON-JOUE		
	ARBITRE	ARBITRE ASSISTANT	DELEGUE ARBITRE	ARBITRE	ARBITRE ASSISTANT	DELEGUE ARBITRE
SENIORS (D1 – D2)	82	63	35	35	35	35
SENIORS (séries inférieures)	77	63	35	35	35	35
COUPE GARD-LOZERE SENIORS et ANDRE GRANIER	82	63	35	35	35	35
COUPE JEUNES ET FEMININES	67	57	35	35	35	35
FOOTBALL DIVERSIFIE – pour le PLATEAU			35	35	35	35
U19	67	57	35	35	35	35
U17 à 11 – U15 à 11 – FEMININES SENIORS à 11 -	61	54	35	35	35	35
FEMININES SENIORS à 8 – U15F à 8 – U17F à 8	57	54	35	35	35	35
U17 à 8 – U15 à 8 -U13 U12 à 8			35	35	35	35
STAGIAIRES – JEUNES ARBITRES			35	35	35	35

Remboursement de Frais

RAPPEL : (1) Contrôle de la distance : www.viamichelin.fr Distance la plus courte de votre itinéraire

Arbitres : Ne renvoyer la feuille au District qu'en cas de non-paiement par le club dans **un délai de 1 mois**

Indemnité KM complémentaire (A PARTIR de 79 Km) : (1)	KM Aller/Retour parcourus	Nombre de KM remboursés	Coût Km	Total	Indemnité d'arbitrage
			0,446 €		
TOTAL à payer PAR CLUBS		PAYE PAR LES CLUBS		OUI ☐	NON ☐
CLUB N'AYANT PAS REGLE SA PART					

IMPUTATION	N° de COMPTE	LIBELLE
COMPTA GENERALE		
IMPUTATION		POURCENTAGE
COMPTA ANALYTIQUE		

Note de frais réglée le

Chèque bancaire N°

SIGNATURE du BENEFICIAIRE

SIGNATURE du PRESIDENT
Fernand D'ANNA

